



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16812

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au sujet de l'enseignement de l'histoire des établissements scolaires. Depuis des années déjà, les actes attentatoires à l'identité nationale se multiplient, les faits antisémites se développent. Il serait donc nécessaire que l'accent soit mis sur certains faits particuliers et édifiants afin d'inculquer aux jeunes le devoir de mémoire. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les programmes d'enseignement de l'histoire - dont les finalités intellectuelles, civiques, patrimoniales et culturelles sont clairement énoncées - établissent des choix cohérents qui doivent permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. La construction du sens doit en effet s'appuyer sur des parcours raisonnés où il s'agit d'aller à l'essentiel, au-delà de l'accumulation de connaissances factuelles. Dans le cadre général des thèmes fixés par les programmes, les professeurs, qui ont entière liberté de leurs options pédagogiques, ne manquent certainement pas de choisir les faits propres à éclairer la complexité des périodes abordées tout en mettant l'accent sur les hommes et les actions dont la mémoire ne doit pas s'effacer. Dans cette perspective, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) soutient un certain nombre de concours nationaux qui mobilisent de nombreuses équipes pédagogiques et sont des vecteurs privilégiés pour rappeler aussi bien les combats pour la justice et les droits de l'homme (concours René Cassin) que le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine (concours national de la Résistance et de la déportation). De même, la « journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité » (instituée le 27 janvier 2003) sera-t-elle l'occasion privilégiée pour faire prendre conscience aux élèves que le relativisme n'est pas compatible avec les valeurs de la République (B.O. n° 47 du 19 décembre 2002). La DESCO et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) ont, d'autre part, souhaité intensifier leur coopération afin d'encourager les projets pédagogiques liés à la mémoire des conflits contemporains en particulier, sans exclure le patrimoine antérieur au xxe siècle (B.O. n° 31 du 30 août 2001). Cette année, enfin, à l'occasion de la commémoration de la journée du 18 juin, le ministère de l'éducation nationale s'est associé à la manifestation organisée par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants intitulée « Les Rallyes de la mémoire » malgré les contraintes d'un calendrier scolaire chargé. Comme le ministre le soulignait en demandant une relecture d'ensemble des programmes du collège, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être aujourd'hui recherchées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16812

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3105

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5238